



FORMATION SPECIALISEE des SERVICES JUDICIAIRES
du 10 OCTOBRE 2024

Conditions de travail : Zéro pointé pour la DSJ !

Madame la sous-directrice des greffes,

Si la Direction des Services Judiciaires était éligible au CIA 2024, nul doute qu'elle se verrait notifier une prime à niveau zéro, justifiée par son manque d'implication pour l'amélioration des conditions de travail !

Il est, en effet, urgent que la Direction des Services Judiciaires arrête les promesses sans lendemain, les fausses déclarations d'empathie et les engagements qui ne sont suivis d'aucune action ! Loin de diminuer, la souffrance de nos collègues et la dégradation de leurs conditions de travail ne cessent d'empirer de façon dramatique. Que faut-il dire, que faut-il démontrer, que faut-il proposer pour que la DSJ prennent enfin au sérieux les alertes répétées de l'UNSa SJ et agisse en conséquence ?

L'UNSa SJ vous a saisi de si nombreuses fois sur : la charge de travail exponentielle non comptabilisée par OutilGref, la démultiplication des audiences tardives ou longues, le management toxique, les instructions contradictoires, le manque de moyens humains qui transforme les agents en bêtes de somme... le tout, avec des outils de travail quotidiens qui génèrent une insécurité physique (bâtiments dangereux) et/ou procédurales (logiciels obsolètes).

L'UNSa SJ vous a rappelé à de multiples reprises votre responsabilité juridique d'employeur !

L'UNSa SJ vous a proposé ces dernières années et encore ces derniers mois des plans d'actions et des organisations qui ont démontré leur efficacité au sein d'autres directions ou d'autres Ministères. En vain. **Cacher la misère sous le tapis est une mauvaise habitude dont il est bien difficile de se défaire**. Pourtant, les actes dramatiques se multiplient d'années en années et l'absentéisme galope toujours plus (burn-out, dépressions, maux de dos...)

Il est urgent que la DSJ ne soit plus à la traîne en matière de SSCT (santé, sécurité et Conditions de travail) et encore plus urgent que nos collègues soient enfin considérés à la hauteur de leur engagement et cessent de laisser leur santé au travail.

Certes, l'absence de directeur à la tête de notre Direction ne facilite pas les avancées, mais force est de constater que même les actions les plus simples et sans aucun engagement budgétaire (comme la prévention des troubles musculo-squelettiques par exemple) sont pourtant traitées avec une désinvolture particulièrement agaçante, et inquiétante, malgré le travail fourni par les organisations syndicales et l'administration.

Les agents du greffe, tous corps confondus, méritent mieux que cette indifférence destructrice !

A chaque fois que la DSJ a avancé dans l'intérêt des agents, l'UNSa SJ l'a dit, écrit, et même souligné, comme lorsque la politique du déni a laissé place à la reconnaissance de la souffrance au travail. Cependant, la déception liée à l'absence de portage politique est à la hauteur des besoins de nos collègues.

L'UNSa SJ renouvelle donc ses propositions :

- sur les **moyens alloués aux assistants de prévention** (incrément de 50% minimum afin de leur allouer une vraie décharge d'activité et une véritable reconnaissance), à l'instar de ce qui se pratique dans les autres directions du Ministère de la Justice.
- sur le **respect de la durée du travail et l'encadrement des audiences tardives**
- sur la **prévention des troubles ergonomiques** via le fléchage de 40% des budgets QVT pour équiper les bureaux (en lieu et place des traditionnels escapes games, murder party, salons de jardins, tables de ping-pong ou objets floqués à l'effigie du tribunal ... qui ne répondent pas aux véritables besoins des agents et qui coûtent aussi cher).

Lorsque la santé des agents sera enfin prioritaire sur l'organisation de la Nuit du Droit ou de la journée du patrimoine, et sur la publication du Petit Journal du Tribunal, alors ... peut-être... une étape positive sera franchie... !

En attendant, l'UNSa SJ tient à rappeler son soutien auprès de :

- nos courageux collègues de Toulouse qui nous ont fait confiance pour dénoncer le management toxique d'un encadrant qui a été convoqué devant le tribunal correctionnel pour des faits de dénigrement qui pris isolément n'étaient pas constitutifs d'une infraction mais dont la répétition caractérise une situation de harcèlement.
- nos collègues d'outre-mer particulièrement éprouvés par des violences sociales qui ont non seulement accentué leur charge de travail en juridiction mais aussi bien souvent bouleversé leur quotidien en tant que citoyen en plus de la fatigue professionnelle (Nouvelle Calédonie, Mayotte, Guadeloupe, Martinique et Guyane).
- Nos collègues affectés en tribunaux de proximité et MJD, bien souvent oubliés et pour qui nous réclamons, sans être entendus à ce jour, des renforts indispensables en matière de sécurité.

Madame la sous-directrice, les agents du greffe sont en souffrance, ils ont besoin de l'écoute de leur Direction, mais surtout d'actions concrètes et urgentes qui dépassent les promesses et les paroles de bonnes intentions.

Les représentants UNSa SJ à la

Formation Spécialisée des Services Judiciaires

Catherine SOLIVELLAS

Thomas SEPULCHRE

Laurent LAVERRE

Valérie BOYER